

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 516

présenté par  
M. Brottes, M. Launay, Mme Gautier, M. Ducout, M. Bonrepaux,  
Mme Geneviève Gaillard, M. Peiro, M. Gaubert, M. Dumas, M. Gouriou,  
Mme Darciaux, M. Dosé, M. Habib, M. Bacquet, M. Dupré  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 5**

Dans la première phrase de l'alinéa 10 de cet article, après les mots :

« plan d'eau »

insérer les mots :

« et celles qu'impose en montagne la sécurisation des torrents ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à rendre obligatoire explicitement les travaux de sécurisation des torrents dans le contenu des contrats de rivière en montagne.